



SCRUTIN DU 22 SEPTEMBRE 2010

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2,
- VU le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,
- VU les décisions du Président de l'Université, en date des 13 juillet, 13 septembre et 15 septembre 2010, fixant la date des élections des représentants étudiants au conseil d'administration de l'université ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin,

**LE PRÉSIDENT**

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les 5 sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Electeurs en possession d'une carte d'étudiant valable à la date du scrutin : 20 540

Votants : 2 262

Bulletins blancs et nuls : 93

Suffrages valablement exprimés : 2 169

Taux de participation : 11,01 %

Ont obtenu :

Liste « Bouge ta fac », présentée par la FédéO : 150 voix

Liste « LéA, Les étudiants Associatifs », soutenue par BDE Polytech'Orléans, BDE IAE Orléans, Prodigest QLIO, DCO, ISF, UNEG, BREI Centre, BNEI, PDE, UNEDESEP :

627 voix

Liste « Pour de meilleures conditions d'études et pour défendre ma liberté d'étudier, je vote MET », soutenue par Stop la grève, Action IUT, JurisJournal, Promotion IAE, EDS, l'Alternative Journal, Fédération des Etudiants Africains de France, Comité université-entreprises, l'UNI :

344 voix

Liste « Pour l'insertion pro et un meilleur accueil des étudiants internationaux, je vote Cé - ASSEAO », présentée par la confédération étudiante et ASSEAO :

254 voix

Liste « Sud étudiant, pour une université gratuite, publique, laïque et populaire », présentée par Sud Etudiant :

147 voix

Liste « UNEF et associations étudiantes », présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par l'Association des Etudiants d'Origine Malgache (AEOM), l'Association des Etudiants et Créateurs Colombiens de France (COLCREA), le Comité Etudiant Contre l'Extrême Droite (CECED), Ecolo Campus, Etudiants Comoriens de France – Arc en ciel, la Fédération des Etudiants en IUT (Fédé'IUT), la Fédération des Etudiants en Résidences Universitaires de France (FERUF), la Fédération Nationale des Etudiants Chercheurs (FENEC), la Fédé Santé, le Festival Etudiant Contre le Racisme (FECR), l'Union des Coop Etudiantes de France (UCEF), l'Union des Etudiants Algériens de France (UEAF), l'Union des Etudiants Vietnamiens de France (UEVF), l'Union Générale des Etudiants de Tunisie – France (UGET-France), l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) :

647 voix

---

2 169 voix

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{Suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{2\ 169}{5} = 433,8$$

$$\text{Attribution des sièges au quotient : } \frac{\text{Nombre de voix par liste}}{\text{Quotient électoral}}$$

Liste « Bouge ta fac », présentée par la FédéO :

150 / 433,8 = 0 siège ; reste = 34,58

Liste « LéA, Les étudiants Associatifs », soutenue par BDE Polytech'Orléans, BDE IAE Orléans, Prodigest QLIO, DCO, ISF, UNEG, BREI Centre, BNEI, PDE, UNEDESEP :

627 / 433,8 = 1 siège ; reste = 44,54

Liste « Pour de meilleures conditions d'études et pour défendre ma liberté d'étudier, je vote MET », soutenue par Stop la grève, Action IUT, JurisJournal, Promotion IAE, EDS, l'Alternative Journal, Fédération des Etudiants Africains de France, Comité université-entreprises, l'UNI :

344 / 433,8 = 0 siège ; reste = 79,30

Liste « Pour l'insertion pro et un meilleur accueil des étudiants internationaux, je vote Cé - ASSEAO », présentée par la confédération étudiante et ASSEAO :

254 / 433,8 = 0 siège ; reste = 58,55

Liste « Sud étudiant, pour une université gratuite, publique, laïque et populaire », présentée par Sud Etudiant :

147 / 433,8 = 0 siège ; reste = 33,89

Liste « UNEF et associations étudiantes », présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par l'Association des Etudiants d'Origine Malgache (AEOM), l'Association des Etudiants et Créateurs Colombiens de France (COLCREA), le Comité Etudiant Contre l'Extrême Droite (CECED), Ecolo Campus, Etudiants Comoriens de France – Arc en ciel, la Fédération des Etudiants en IUT (Fédé'IUT), la Fédération des Etudiants en Résidences Universitaires de France (FERUF), la Fédération Nationale des Etudiants Chercheurs (FENEC), la Fédé Santé, le Festival Etudiant Contre le Racisme (FECR), l'Union des Coop Etudiantes de France (UCEF), l'Union des Etudiants Algériens de France (UEAF), l'Union des Etudiants Vietnamiens de France (UEVF), l'Union Générale des Etudiants de Tunisie – France (UGET-France), l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) :

647 / 433,8 = 1 siège ; reste = 49,15

Sièges restants attribués selon la règle du plus fort reste (application de l'article 20 du décret n°85-59 du 18 janvier 1985) : 3 sièges

Liste « Bouge ta fac », présentée par la Fédéo : reste = 34,58 ; 0 siège

Liste « LéA, Les étudiants Associatifs », soutenue par BDE Polytech'Orléans, BDE IAE Orléans, Prodigest QLIO, DCO, ISF, UNEG, BREI Centre, BNEI, PDE, UNEDESEP :  
reste = 44,54 ; 0 siège

Liste « Pour de meilleures conditions d'études et pour défendre ma liberté d'étudier, je vote MET », soutenue par Stop la grève, Action IUT, JurisJournal, Promotion IAE, EDS, l'Alternative Journal, Fédération des Etudiants Africains de France, Comité université-entreprises, l'UNI :  
reste = 79,30 ; 1 siège

Liste « Pour l'insertion pro et un meilleur accueil des étudiants internationaux, je vote Cé - ASSEAO », présentée par la confédération étudiante et ASSEAO : reste = 58,55 ; 1 siège

Liste « Sud étudiant, pour une université gratuite, publique, laïque et populaire », présentée par Sud Etudiant :  
reste = 33,89 ; 0 siège

Liste « UNEF et associations étudiantes », présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par l'Association des Etudiants d'Origine Malgache (AEOM), l'Association des Etudiants et Créateurs Colombiens de France (COLCREA), le Comité Etudiant Contre l'Extrême Droite (CECED), Ecolo Campus, Etudiants Comoriens de France – Arc en ciel, la Fédération des Etudiants en IUT (Fédé'IUT), la Fédération des Etudiants en Résidences Universitaires de France (FERUF), la Fédération Nationale des Etudiants Chercheurs (FENEC), la Fédé Santé, le Festival Etudiant Contre le Racisme (FECR), l'Union des Coop Etudiantes de France (UCEF), l'Union des Etudiants Algériens de France (UEAF), l'Union des Etudiants Vietnamiens de France (UEVF), l'Union Générale des Etudiants de Tunisie – France (UGET-France), l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) :  
reste = 49,15 ; 1 siège

**Article 2** : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « LéA, Les étudiants Associatifs », soutenue par BDE Polytech'Orléans, BDE IAE Orléans, Prodigest QLIO, DCO, ISF, UNEG, BREI Centre, BNEI, PDE, UNEDESEP :

- **Mademoiselle HIAULT Cécile (titulaire)**
- **Monsieur HUBERT Julien (suppléant de Mademoiselle HIAULT Cécile)**

Liste « Pour de meilleures conditions d'études et pour défendre ma liberté d'étudier, je vote MET », soutenue par Stop la grève, Action IUT, JurisJournal, Promotion IAE, EDS, l'Alternative Journal, Fédération des Etudiants Africains de France, Comité université-entreprises, l'UNI :

- **Monsieur DUBOUCHAUD Baptiste (titulaire)**
- **Monsieur SAUZE Arthur (suppléant de Monsieur DUBOUCHAUD Baptiste)**

Liste « Pour l'insertion pro et un meilleur accueil des étudiants internationaux, je vote Cé - ASSEAO », présentée par la confédération étudiante et ASSEAO :

- **Monsieur DIATTA Assane (titulaire)**
- **Monsieur POURCHER Kevin (suppléant de Monsieur DIATTA Assane)**

Liste « UNEF et associations étudiantes », présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par l'Association des Etudiants d'Origine Malgache (AEOM), l'Association des Etudiants et Créateurs Colombiens de France (COLCREA), le Comité Etudiant Contre l'Extrême Droite (CECED), Ecolo Campus, Etudiants Comoriens de France – Arc en ciel, la Fédération des Etudiants en IUT (Fédé'IUT), la Fédération des Etudiants en Résidences Universitaires de France (FERUF), la Fédération Nationale des Etudiants Chercheurs (FENEC), la Fédé Santé, le Festival Etudiant Contre le Racisme (FECR), l'Union des Coop Etudiantes de France (UCEF), l'Union des Etudiants Algériens de France (UEAF), l'Union des Etudiants Vietnamiens de France (UEVF), l'Union Générale des Etudiants de Tunisie – France (UGET-France), l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) :

- **Monsieur MADEIRA Julien (titulaire)**
- **Monsieur DUPLESSY Emmanuel (titulaire)**
- **Monsieur PLET-RIOU Jeremy (suppléant de Monsieur MADEIRA Julien)**
- **Mademoiselle GUILLAUMIN Angèle (suppléante de Monsieur DUPLESSY Emmanuel)**

**Article 3 :** Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

**Article 4 :** Les directeurs de l'UFR de droit, d'économie et de gestion, de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines, de l'UFR des sciences, de l'UFR STAPS, de l'IUT de Bourges, de l'IUT de Chartres, de l'IUT de l'Indre, de l'IUT d'Orléans, de l'IUFM Centre Val de Loire, les directrices de Polytech'Orléans et de l'OSUC assureront la publication de la présente décision.

Orléans, le 24 septembre 2010

**Le Président de l'Université**



**Youssoufi TOURÉ**